

Diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée (IPA)



Diplôme
Diplôme d'Etat
en santé



**Domaine(s)
d'étude**
Maïeutique,
Médecine,
Métiers de la
rééducation,
Métiers du soin,
Odontologie



Accessible en
Formation
initiale,
Formation
continue



Établissements
Université
Toulouse III -
Paul Sabatier

Présentation

Les infirmiers en pratique avancée (IPA) exercent en milieu hospitalier ou au sein de regroupements pluri-professionnels de soins primaires, dans l'un des domaines d'intervention suivants, selon la mention choisie en 2ème année :

- * Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires ;
- * Onco et hémato-oncologie ;
- * Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale ;
- * Psychiatrie et Santé mentale
- * Urgences (ouverture année 2023-2024)

Les points forts de la formation toulousaine sont :

- * La construction de ce diplôme d'Etat avec des experts dans les 3 mentions ;
- * Un projet pédagogique reposant sur 3 axes : l'inter-professionnalité, le travail en réseau, la coordination des parcours de soins, de santé et de vie au sein d'un territoire ;
- * L'implication forte de la communauté infirmière de la subdivision ;
- * Une importante ouverture vers la recherche en sciences infirmières.

Les spécificités portent sur l'approche parcours/patient, en particulier en ville et sur le territoire, l'approche gérontologique, l'approche oncologique, le niveau d'expertise en recherche

infirmière et dans l'implication de patients partenaires dans la formation.

Le projet pédagogique est développé selon une approche par compétences, à partir du référentiel d'activités en annexe du Décret relatif au régime des études en vue du DE IPA. L'autonomie des étudiants sera encouragée, avec des travaux en groupes tout au long de la formation et des temps d'analyse de pratiques, afin de favoriser la création d'une communauté et d'aider ainsi les futurs IPA à construire leur posture professionnelle.

Objectifs

Ce cursus vise à former des infirmiers diplômés d'état en pratique avancée (IPA), dont l'exercice (compétences, activités) est défini et réglementé par le Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.

Savoir-faire et compétences

- * L'infirmier en pratique avancée (IPA) dispose de compétences élargies par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat. Il participe à la prise en charge globale des patients dont le suivi lui est confié par un médecin.

La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le médecin.

- * Il apporte son expertise et participe en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.
- * L'IPA intervient dans le respect du parcours de soins du patient coordonné par un médecin traitant.

Admission

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier et entretien éventuel avec l'équipe pédagogique.

Pré-requis obligatoires

La formation est ouverte aux étudiants ayant validé leur diplôme d'état Infirmier et qui souhaitent poursuivre leurs études sans attendre les 3 années d'exercice. Ils ne pourront pas exercer en tant qu'infirmier IPA avant d'avoir exercé 3 années à temps plein dans la profession d'IDE.

Et après...

Insertion professionnelle

L'infirmier en pratique avancée peut exercer en ambulatoire :

- * au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin (ex maison ou centre de santé) ou de l'équipe de soins d'un centre médical du service de santé des armées coordonnée par un médecin des armées ;
- * en assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires.

L'IPA peut exercer également en établissement de santé, en établissement médico-social ou dans un hôpital des armées, au sein d'une équipe de soins coordonnée par un médecin.

Infos pratiques

Lieu(x)

 Toulouse

En savoir plus

Lien vers le site du diplôme

<https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diplome-detat-infirmier-en-pratique-avancee-ipa>